

Résolution présentée par la délégation de la

France

Thème : Conflits et sécurité internationale

Concerne : Création d'un conseil international pour la gestion des migrations climatiques

L'Assemblée Générale,

Constatant l'existence d'un réchauffement climatique global,

Relevant les rapports scientifiques annonçant des phénomènes de montée des eaux dans de très nombreuses régions côtières du monde, menaçant de les submerger,

Attirant l'attention sur les îles et archipels dont l'existence est directement remise en question par les phénomènes sus-nommés,

Observant la concentration abracadabrante de population aux niveaux de ces mêmes espaces côtiers,

Ajoutant les phénomènes de désertifications, de refroidissements ou d'assèchements susceptibles de prendre place sur toutes les terres émergées,

Prévoyant les mouvements migratoires importants provoqués par tous ces phénomènes, se résultant en de nombreux chamboulements, charivaris et autres zizanies,

Anticipant les nombreux conflits de répartition entre les États dans lesquelles ces réfugiés climatiques devront s'exiler,

Soulignant le devoir moral de tous les États face à ces hommes et ces femmes déportés par les eaux,

Décide la création d'un conseil international pour la gestion des migrations climatiques,

→ permettant une discussion entre tous les États concernés par les migrations climatiques,

→ évitant les situations de blocage en coordonnant les efforts inévitables de ceux-ci,

dans le but d'arriver à une gestion la plus humaine, la plus égalitaire, la plus fraternelle et la plus efficace possible des crises migratoires à

venir.

Le texte français fait foi.

